

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre

**Décision du 5 mars 2009
portant délégation de signature**

NOR : DEVV0905273S

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT),
Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 modifié relatif aux enquêtes techniques après
événement de mer, accident ou incident de transport terrestre, et notamment son article 5 ;
Vu l'arrêté du 31 octobre 2008 portant nomination de M. René BARLET au poste de secrétaire
général du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre ;
Vu l'arrêté du 12 février 2009 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. BARLET René, administrateur civil hors classe, secrétaire général du
bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT), à l'effet de signer, au nom du
directeur du BEA-TT, tous actes et décisions, dans la limite des attributions du bureau.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris - La Défense, le 5 mars 2009.

Le directeur du BEA-TT,
J.-G. KOENIG